

BURUNDI

Les groupes armés tuent sans merci

Index AI : AFR 16/12/96

Embargo : mercredi 12 juin 1996, à 00h01 h GMT

Au Burundi, les groupes politiques armés ont délibérément et arbitrairement tué des dizaines de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes non armés. Ils ont violé et torturé leurs prisonniers, ont mis à sac et détruit des maisons et ont arraché à leur foyer plusieurs centaines de milliers de personnes. En 1996, les groupes armés ont étendu leurs attaques aux provinces méridionales de Bururi, Makamba et Rutana. En résultat, les homicides et les pillages se sont multipliés et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a encore augmenté.

Dans un document qu'elle rend public ce jour (mercredi 12 juin 1996), Amnesty International retrace la constitution des groupes armés au Burundi et rapporte les exactions dont ils se sont rendus coupables ; elle engage le gouvernement, les chefs des groupes armés, les dirigeants politiques, les gouvernements étrangers et les organisations intergouvernementales à mettre fin à ce carnage.

« Il incombe à tous de faire cesser les massacres au Burundi, où la plupart des victimes sont de simples citoyens qui se sont trouvés au mauvais endroit, au mauvais moment », a déclaré l'Organisation.

Les groupes armés sont le plus souvent organisés sur une base ethnique au sein de la majorité hutu et de la minorité tutsi. Cependant, il est souvent difficile de déterminer quel groupe a commis tel homicide ou telle exaction. Les groupes armés revendiquent très rarement la responsabilité d'attaques dirigées contre des civils. La confusion s'accroît lorsque les forces gouvernementales commettent des violations des droits fondamentaux au moment où des groupes armés livrent des attaques dans la même région.

Le 26 octobre 1995, des soldats et des civils tutsi armés ont massacré délibérément et arbitrairement au moins 250 civils hutu dans la commune de Tangara. Le 5 novembre 1995, des bandes armées tutsi ont tué au moins 14 civils hutu non armés, dont un enfant, près du centre de santé de la commune de Mubanga. Le 6 décembre 1995, un groupe armé tutsi a attaqué un car ramenant dans un quartier de Bujumbura, Cibitoke, des civils hutu qui venaient de passer plusieurs mois cachés dans les collines. Ils ont tué au moins sept personnes et en ont blessé 20. Le 5 mai 1996, pas moins de 300 personnes ont été tuées par des soldats au marché de Kivyuka. Pendant la même période, des groupes armés hutu ont tué des soldats gouvernementaux et des civils tutsi, dont la plupart se trouvaient dans des camps pour personnes déplacées ; ils ont également attaqué des opposants hutu. Le 23 février 1996, 16 civils ont été massacrés lorsque des Hutu armés ont attaqué Buganda (province de Cibitoke). Le 26 février 1996, 30 civils ont été tués et deux soldats blessés lorsqu'une bande armée hutu a attaqué un poste militaire et un camp pour personnes déplacées. Le jour suivant, l'armée burundaise a signalé que des rebelles hutu avaient tué 46 personnes déplacées, dans des camps de la province de Cibitoke. En mai 1996, 51 personnes auraient été massacrées par des rebelles hutu au camp pour personnes déplacées de Butezidusti.

Des groupes armés ont également attaqué des ressortissants étrangers, le plus souvent employés par des organisations humanitaires. Ils ont accusé ces derniers de soutenir leurs opposants en

leur fournissant de la nourriture et de l'aide médicale, ou d'avoir critiqué les exactions commises. À la suite de ces attaques, non seulement des membres d'organisations humanitaires ont été blessés ou tués, mais de plus la population a été privée d'une aide humanitaire pourtant vitale. Des bandes armées ont également pris pour cibles des journalistes, en raison, semble-t-il, de leur dénonciation des atteintes aux droits fondamentaux. En avril 1995, un ressortissant sud-africain, Vincent Francis, directeur du bureau de Johannesburg de la World Television News, a été mortellement blessé après avoir été pris dans une embuscade dans le nord-ouest du Burundi. Son chauffeur et son interprète, tous deux burundais, ont été tués. Un grand nombre de journalistes hutu ont également trouvé la mort.

Des groupes armés ont assassiné des dizaines de personnalités burundaises afin, semble-t-il, d'éliminer ou d'intimider les personnes riches ou éduquées qui pourraient exercer une certaine influence dans le pays. Un grand nombre de ces victimes étaient des hommes politiques ou des responsables gouvernementaux hutu. Certaines de ces personnes auraient été tuées pour avoir fait état des violations perpétrées par les forces gouvernementales.

En octobre 1995, le gouverneur de la province de Ngozi, Bède Nzobonimpa, avait révélé qu'environ 250 civils hutu avaient été tués par les forces gouvernementales dans la commune de Tangara. En décembre, il a été abattu par des hommes armés non identifiés. En mai 1996, le gouverneur de la province de Cibitoke, Sylvestre Mvusa, a été tué à un barrage militaire : il avait dénoncé la participation de l'armée à l'assassinat de Bibiane Ntamutumba, parlementaire hutu, ainsi que de toute sa famille et d'au moins 20 autres personnes.

« Les chefs des groupes armés doivent signifier clairement à leurs membres que les attaques dirigées contre des civils non armés ne seront pas tolérées », a déclaré Amnesty International. Les groupes armés ne sont pas les seuls responsables des atrocités commises au Burundi. Des membres des forces de sécurité et d'autres agents de l'État ont régulièrement participé à des atteintes aux droits fondamentaux ou toléré de tels agissements. De nombreux membres de groupes armés hutu incarcérés dans des prisons burundaises auraient été illégalement exécutés. Par ailleurs, le fait que des responsables gouvernementaux encouragent la formation de groupes armés au sein de la communauté tutsi soulève de nouvelles inquiétudes.

Dans les rares cas où des dirigeants de groupes armés tutsi ont été arrêtés, ils ont été détenus pendant de courtes périodes et libérés sans inculpation ni jugement. Le gouvernement a pris, à de rares occasions, des mesures destinées à empêcher les groupes armés tutsi de commettre des violations, mais ces mesures ont eu peu d'impact.

« Ce climat d'impunité favorise de nouvelles violations et exactions, et ne fait que renforcer les craintes des Hutu et des Tutsi », a souligné l'Organisation.

Amnesty International a rappelé que ces craintes ne disparaîtraient pas tant qu'il ne sera pas mis fin aux homicides, que le processus de réconciliation n'aura pas été engagé et que les responsables de violations des droits de l'homme n'auront pas eu à rendre compte de leurs actes. Tout dialogue politique, toute tentative de négociation entre les deux groupes devrait s'accompagner de mesures garantissant que les droits fondamentaux des Hutu et des Tutsi seront pleinement respectés.